



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESIONNELLE

tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa (FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS POUR LE SECTEUR BTP/RS DIMENSION SECTORIELLE

Date: 30/10/2019

Rédacteur : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP BTP/RS

SOMMAIRE

1 – Objet de l'appel à projets	3
2 – Présentation du Fonds de Formation de Madagascar	3
3 - Contexte de l'appel à projets3.1. Orientations stratégiques.43.2. Objectifs de l'appel à projets.53.3. Publics cibles :.63.4. Type de formation.6	
4 – Description de la réponse attendue	6
5 - Contenu de la proposition75.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet75.2. Contexte socioéconomique75.3. Enjeux75.4. Objectifs et contenu de la formation75.5. Modalités de la formation85.6. Indicateurs de résultats85.7. Conditions financières85.8. Conditions générales9	
6 – Procédure de l'appel à projets 6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception	9
7 – Contractualisation	.1
Annexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel (forma Excel disponible)	
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)	.3
Annexe 3 : Liste des annexes	4

1 – Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s)

- Au profit des entreprises du secteur Bâtiment et Travaux Publics et Ressources Stratégiques (BTP/RS)
 - o En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - o En vue de qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur ;
- Et de manière globale, l'appel permettra de :
 - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
 - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage avec un maximum de 70%) avec un fonds additionnel abondé par l'AFD d'un montant total de 164 000 000 MGA à répartir entre les projets.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

2 – Présentation du Fonds de Formation de Madagascar

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprise en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le Fonds assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micro- et petits entrepreneurs et des employés en situation d'emplois précaires.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC formation professionnelle continue
- FPE Formation Pré-Emploi
- Equité Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

• sur des projets individuels d'entreprises ;

- sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels;
- sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions entre dans le cadre de projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire BTP/RS qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets annuels.

3 – Contexte de l'appel à projets

Des grands projets miniers auront atteint le stade de la rentabilité d'ici peu et ils constitueront pour le Gouvernement des sources sûres de recettes fiscales et d'exportation, même si celles-ci suivront la fluctuation des prix des métaux. A ce jour, ces grands groupes expriment encore des besoins importants en compétence comme dans les domaines de la maintenance en usine ou sur un tout autre aspect que sont des laborantins géologiques. L'artisanat minier quant à lui représente un moyen de subsistance à des centaines de milliers de personnes dans les zones rurales. Les projets miniers sont des porteurs de projets industriels et par là de gros investisseurs internationaux et nationaux, y compris dans le BTP les élevant à un niveau stratégique important dans le développement économique d'un pays. L'industrie extractive aurait contribué à hauteur d'environ 15% à l'ensemble des recettes fiscales pour l'année 2017.

La politique stratégique du secteur des syndicats des travailleurs des industries ne peut s'extirper du cadre de la tendance de l'heure. Il n'y a pas de doute que le besoin de qualification et de formation se manifeste de manière universelle dans toutes les entreprises du BTP-RS. La professionnalisation des salariés et des personnes en recherche d'emploi dans le(s) domaine(s) du Bâtiment, Travaux publics, et Ressources Stratégiques (mine, pétrolier, énergies, hydrocarbure, gaz, etc.) constitue une des priorités du secteur pour cette année 2019.

3.1. Orientations stratégiques

En termes d'orientations stratégiques,

- Les déficits de qualifications du secteur ou du territoire à combler en priorité
 - Les métiers dans les domaines des mines notamment les grands chantiers dont conducteurs de gros engins, chargé de la Santé et Hygiène, Electricien, technicien de maintenance des machines, techniciens d'usine;
 - Les métiers des bâtiments, travaux publics et des transports connexes dont les Maçons,
 l'Électricien du bâtiment, le Couvreur, le Chef de chantier, et le Conducteur de travaux.
 - Les métiers de l'énergie et hydrocarbure
 - De manière transverse, les fonctions liées à la qualité et à la sécurité avec une certification au bout (ISO 9001, OHSAS 18001, ou ISO 14001).
- Les qualifications des salariés du secteur ou du territoire à développer en priorité en vue de sécuriser leur situation professionnelle

Essentiellement, les formations touchant les compétences liées au cœur du métier et entrant dans le domaine technique seront valorisées. Le secteur visera aussi à faire monter en qualification les salariés sur les aspects sociaux qui mettent en valeur le projet d'entreprise et permettent de consolider leur maintien en emploi.

- o Hygiène Santé Environnement : maitrise des normes en HSE dans le secteur
- Maintenance de chantier : de la maintenance préventive à la maintenance curative
- Maintenance en usine : mécanique (construction, fabrication), électrique (instrumentation, industriel)
- Opération en usine : équipements
- Soudure : le soudeur peut intervenir en usine ou en chantier connaissances des métaux, lecture de plans et documents techniques, techniques de découpe (thermique, mécanique, métallurgique)
- Conduite d'engins : engins de grand chantier, grutier
- o Recyclage des formateurs dans leur domaine de spécialité et métiers de base
- o Encadrement et management d'entreprise du BTP
- o Les thématiques relatives à la vente, communication et autres pour le personnel en front
- o Thématiques touchant les métiers des mines et des hydrocarbures.

Le secteur aura comme particularités à relever, les thématiques liés à :

- Permis environnemental, adaptation au milieu social (indemnisation des gens impactés par les chantiers), RSE, transfert de compétences vers les communautés, obligation PEFC/FSC
- Qualifications particulières requises par les mutations en cours dans le secteur.

Les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir

- Une main d'œuvre qualifiée (ouvrier) ainsi qu'une compétence répondant aux besoins des gros investissements de demain dans le secteur (personnes en recherche d'emploi dans le secteur)
- o Les métiers de la construction dont soudeur, conducteur d'engins, techniciens de découpe
- Les métiers sociaux avec les responsables RSE, chargés de l'environnement, responsable dialogue communautaire
- Les métiers liés aux mutations technologiques comme la veille technologique informative,
 BBC (basse consommation), efficacité énergétique, BIM (building information modeling),
 imprimante 3D, matériaux modernes (verre, acier, béton, bois traités, etc.)
- Le renforcement des compétences des petits et moyens entrepreneurs œuvrant dans le secteur. Les PME qui œuvrent pour le compte des grandes entreprises ou qui sont présentes sur des marchés d'importance sont particulièrement sollicitées.

3.2. Objectifs de l'appel à projets

En termes d'objectifs, le secteur BTP-RS prévoit de,

- (i) Objectif général
- Contribuer au développement du capital humain dans le secteur BTP-RS afin de faire face aux investissements de construction et des projets miniers.

(ii) Objectifs spécifiques

- Financer la mise en œuvre des projets de formations en réponse aux besoins prioritaires spécifiés dans les orientations stratégiques du secteur BTP-RS décrit en supra
- Contribuer à la professionnalisation des employés dans des entreprises et à la qualification des personnes en recherche d'emploi suivant des besoins communs à plusieurs entreprises du secteur BTP-RS

3.3. Publics cibles:

- Salariés des entreprises du secteur / Jeunes en recherche d'emploi dans le secteur de tous niveaux (25% de jeunes)
- Une participation importante des femmes souhaitée (au moins 20%),
- Petits et moyens entrepreneurs du secteur.
- Entreprises sous-traitantes des grands groupes internationaux.

3.4. Type de formation

- Des formations modulaires courtes ou de moyenne durée
- Des formations certifiantes pour les parcours relatifs à la règlementation liée au secteur
- Des parcours en alternance dans des centres de formation résidentiel et en entreprise

4 – Description de la réponse attendue

La réponse attendue du porteur de projet se conformera aux conditions ci-après :

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le nombre d'entreprises associées dans le projet devra être au nombre de trois (03) minimum
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans le secteur bâtiment, travaux, industrie minière (dans un poste en production, opération, maintenance, etc.), énergies, carburant, pétrole aussi bien pour de niveau d'encadrement qu'agents d'exécution ou des salariés sur des métiers très spécialisés et assez précis tels que la conduite d'engins en travaux publics, mécanicien de chantiers, maintenance et opération en usine et formateurs.
- Le projet cible aussi les personnes en recherche d'emploi et désireuses de s'insérer durablement dans ce métier de BTP et Ressources stratégiques ;
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».

5 - Contenu de la proposition

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 1, 2 et 3.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur dont en partie spécifiés dans les TDR de l'appel en annexe
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

5.3. Enjeux

Le promoteur devra développer les enjeux liés au secteur dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur BTP/RS;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

5.4. Objectifs et contenu de la formation

• Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et

organisations concernées. Des besoins qui peuvent être en lien avec le développement des compétences sur les métiers de base dans le secteur BTP et RS et en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur

- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (ne dépassant pas 300 mots);
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener;
 - Les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne: moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi;
 - En cas de formation en alternance: moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation³, modalités de suivi et d'évaluation⁴ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.7. Conditions financières

¹ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

² Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

³ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁴ Voir annexe 5 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- Le projet sera financé par les cotisations des entreprises associées et abondé par des fonds additionnels de l'Agence française de Développement
- Une entreprise peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 10 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 10-50 salariés (effet levier = 20 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure 51-100 salariés (effet levier = 10 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure de plus de 100 salariés (effet levier = 7 fois la contribution de l'entreprise)
 - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - o Du nombre de partenaires associés
 - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 80% des points technique, stratégique et social pour prétendre au montant maximum de l'effet levier
- Il est consenti un montant maximum de 25 000 000 MGA de fonds additionnels par projet
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

5.8. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
- Un groupement professionnel peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

6 – Procédure de l'appel à projets

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **24 janvier 2020.**

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap2@fmfp.mg avec la mention en objet « soumission définitive AP 2 » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions
26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)
21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

- 1	Critàres
- 1	Lriteres

Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

<u>Point Important</u>: Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du secteur.

Les critères spécifiques au secteur

Les aspects spécifiques au secteur seront considérés lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

- Projets encourageant la sécurisation des emplois précaires (meilleures conditions de travail)
- Un potentiel important de création d'emploi (surtout pour les jeunes)
- Durée de la formation : moins de 3 mois
- Formation certifiante recommandée
- 25% au moins des formés ont entre 15 et 35 ans/et 20% sont des femmes

Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7 – Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : Fiche d'identification de la demande d'un projet inter-entreprises sectoriel (format Excel disponible)

Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d'un projet interentreprises sectoriel (format Excel disponible)

Annexe 3 : Liste des annexes

1	Plaquette de présentation de chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
2	Lettre de mandatement du promoteur par chaque entreprise partenaire (canevas disponible)
3	Lettre de mandat de l'organisme porteur à la personne habilitée (si différent du dirigeant) et copie CIN
4	Avis de débit du paiement de la cotisation par le FMFP fourni par chacune des entreprises/récepissé de versement
5	Cahier des charges de la formation validé par les entreprises partenaires (canevas disponible)
6	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
7	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Les canevas électroniques des annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont disponibles pour les promoteurs.